



Compte rendu de la réunion du Conseil de l'UFR Sciences et Techniques du 15 décembre 2015

Etaient présents :

M. BLAIS, directeur de l'UFR

Mmes HERBST Michaële - LABRUERE-CHAZAL Catherine - SAVONNET Marinette -
WANNEBROUCQ Amélie

MM. BAYARDON Jérôme - CAVRET Philippe - CLUZEL Benoît - FAUCHER Olivier - FINOT
Christophe - GOMEZ Olivier - HERRMANN Samuel - IMHOFF Luc - JACQUIR HOUSSEN Sabir -
LECLERCQ Éric - LEURENT Sébastien - LIRON Michel - RAVY Etienne - ROSSE Matthieu - ROUX
Clément - SUGNY Dominique (jusqu'à 16h20) - VOISIN Yvon - ZANINI Patrick

Etaient représentés :

M.BERTIN Charles, procuration à Mme PIRIO Nadine,
Mme CATTEY Hélène, procuration à M. BAYARDON Jérôme,
M.GOUTON Pierre, procuration à M. JACQUIR HOUSSEN Sabir (à partir de 16H10),
Mme MOSER-JAUSLIN Lucy, procuration à M. HERRMANN Samuel,
M.NAGEL Johannes, procuration à M. HERRMANN Samuel,
M. OZCELIK Orhan, procuration à Mme WANNEBROUCQ Amélie,
Mme POCHARD Isabelle, procuration à M. BAYARDON Jérôme,
M.SUGNY Dominique, procuration à M. FAUCHER Olivier (à partir de 16h20),

Etaient absents et excusés :

Les personnes représentées ainsi que Mme LECOMTE Aurélie et M.GAMBEY Jean-François

Etaient invités:

Mme BONNAUD Mylène, suppléante de Mme WANNEBROUCQ Amélie, présente
M. CABOCHE Gilles (Directeur ESIREM), excusé
M. CABOCEL Vincent, étudiant, présent
M. DENAT Franck (Directeur ICMUB), excusé
M. DEREUX Alain (Directeur ICB), excusé
M. FANG Shizan (Directeur du département de Mathématiques), excusé
M.FRISQUET Benoit suppléant de M.ROUX Clément, absent
M.GORDAT Gérald suppléant de Mme OMBRET Florence, absent

M.GRISON Thierry (Directeur du département IEM), présent
M.GUERIN Stéphane (Directeur du département de Physique), présent
M. MERIAUDEAU Fabrice (Directeur LE2I), excusé
M.MESQUITA Jimmy suppléant de M.OZCELIK Orhan, présent
M.PARIS Luis (Directeur IMB), représenté par M.JOURANI Abderrahim
M.SIRUGUE Daniel suppléant de M.RAVY, excusé
Mme VIAL Noémie, étudiante, présente
M. VUILLEMIN Bruno (Directeur du département de Chimie), excusé
M.WILFART Alexandre, étudiant, absent

Services centraux de l'UFR :

M. BOILLAUD (Responsable administratif de l'UFR), présent
Mme COURVOISIER (Adjointe GRH), présente
Mme DUBOIS (Responsable de l'antenne financière), présente
Mme GAGNEPAIN (Secrétariat de direction de l'UFR), présente
Mme GRAS (service scolarité de l'UFR), présente

Ordre du jour :

1. Informations du Directeur
2. Approbation du procès-verbal du conseil d'UFR du 30 septembre 2015
3. Election d'un membre du bureau (collège BIATSS)
4. Projet de budget primitif 2016
5. Accréditation (contrat 2017-2021)
6. Accords avec la Chine
7. Rattachement d'enseignants chercheurs non affectés à l'UFR à un laboratoire de l'UFR au titre de leur recherche
8. Questions administratives et financières
9. Questions diverses

M. BLAIS ouvre la séance à 14H50.

1 – Informations du Directeur de l'UFR :

1.1 : M.BLAIS informe le conseil que l'UFR a participé au salon STUDYRAMA des 27 et 28 novembre 2015 mais pas au salon de l'étudiant qui s'est tenu le 11 décembre. Il ajoute que le salon STUDYRAMA a connu une haute fréquentation. Il annonce l'opération JPO de l'université de Bourgogne qui aura lieu le 27 janvier 2016.

Il remercie Anne Gagnepain du secrétariat de direction de l'UFR et Mylène Perret du service scolarité pour le travail de mise à jour des documents qu'elles ont assuré pour ces manifestations. Il remercie également tous les personnels qui ont participé à ces manifestations et aux forums des lycées.

1.2 : M.BLAIS informe les membres du conseil des changements de direction au département IEM et aux laboratoires LE2I et IMB :

- M.GRISON a succédé fin novembre à Mme CULLOT dans les fonctions de directeur du département IEM.
- M.JOURANI est le nouveau directeur du laboratoire IMB depuis le 1^{er} janvier 2016
- M.GINHAC est le nouveau directeur du laboratoire LE2I depuis le 1^{er} janvier 2016

Il remercie ces nouveaux responsables pour leur investissement à venir et les partants pour le travail effectué.

1.3 : M.BLAIS annonce que, suite aux nombreuses demandes en équipements vidéo et visioconférence que les diverses composantes avaient déposées fin 2013 dans le cadre des PPI, les services centraux de l'université ont retenu quelques projets, dont celui de l'UFR Sciences et Techniques. Le Pôle des systèmes d'information et des usages du numérique (PSIUN) a informé l'UFR fin octobre qu'un financement de 50 000 euros avait été décidé pour l'équipement d'un amphithéâtre de Mirande en matériel de vidéo-projection et de visioconférence. Le choix s'est porté sur l'amphithéâtre RECOURA dont l'équipement était assez ancien. Le dossier est en cours d'instruction, il est piloté par un personnel du PSIUN. La date des travaux est prévue pour janvier ou février.

Mme PIRIO s'étonne du coût qu'elle trouve élevé pour un équipement vidéo et visioconférence. Elle demande si on peut espérer récupérer des reliquats sur ces crédits dans l'hypothèse où le coût de l'opération serait moins élevé que prévu. M.BLAIS lui répond que le projet intègre des équipements complémentaires tels qu'un visualiseur, deux caméras et une nouvelle chaire notamment. Il ajoute que le matériel choisi par le PSIUN est performant et évolutif pour permettre d'y adjoindre ultérieurement du matériel d'enregistrement. Il précise que le projet initial dépasse déjà le budget prévu de 50 000 euros et qu'il faudra certainement faire des choix sur certains matériels.

M.LEURENT demande si l'utilisation de ce matériel nécessitera l'intervention de personnels spécialisés. M.BLAIS lui répond que ce sera certainement le cas pour l'utilisation des équipements de visioconférence et qu'il a déjà abordé cette question avec M.GRISON pour voir comment on peut y apporter réponse.

1.4 : M.BLAIS fait le point sur l'inscription des étudiants des classes CPGE. Il rappelle que depuis cette rentrée 2015 les étudiants des classes CPGE ont obligation de s'inscrire à l'université. Il ajoute qu'aucune sanction n'est cependant prévue pour les étudiants qui ne s'inscriraient pas. Les inscriptions ont commencé début décembre. Actuellement on enregistre 125 inscriptions sur environ 500 potentielles. Les étudiants du lycée Carnot n'ont pas pu participer à cette phase d'inscription car le lycée vient seulement de signer avec l'université. Une nouvelle phase d'inscription aura lieu en janvier pour les étudiants du lycée Carnot.

M.BLAIS précise que ces inscriptions gonflent les effectifs inscrits mais que ces étudiants ne sont pas présents à l'UFR.

Mme SAVONNET demande comment vont faire les étudiants de Carnot pour s'inscrire à l'université. M.BLAIS lui répond que pour les étudiants qui se sont inscrits début décembre ces inscriptions se faisaient par les applications Ecandidat et IA WEB. Les étudiants envoyaient ensuite les documents demandés à la scolarité de l'UFR qui, après vérification des dossiers, validait leur inscription et leur envoyaient leur certificat de scolarité et leur carte d'étudiant. Pour l'instant on ne sait pas quelle procédure sera proposée aux étudiants de Carnot pour s'inscrire en janvier. Mme SAVONNET précise qu'elle n'a pas pu inscrire sa fille qui est en CPGE à Carnot.

M.GUERIN précise que les étudiants doivent s'inscrire à l'université s'ils veulent pouvoir bénéficier de la mutuelle étudiante. M.BLAIS lui répond que l'affiliation à une mutuelle étudiante est tout-à-fait possible pour un étudiant inscrit en lycée seulement.

1.5 : M.BLAIS informe les membres du conseil qu'il a adressé un courrier au président de l'université pour l'alerter sur le fait que l'UFR Sciences et Techniques allait dépasser de 2 000 à 2 500 heures la dotation qui lui a été allouée en volume d'heures d'enseignement au titre de l'année universitaire 2015-2016.

1.6 : M.BLAIS fait le point sur l'état d'avancement de la GBCP au niveau de l'UFR. Il rappelle qu'une nouvelle organisation budgétaire et comptable doit être mise en place au 1^{er} janvier 2017 au niveau de l'université suite à la réforme de la gestion budgétaire et comptable de l'Etat et de ses opérateurs. Une organisation en « services opérationnels » (SO) et « centres de services partagés » (CSP) a été projetée et validée en juillet par le conseil d'administration de l'université. Il est prévu dans ce projet que les 4 laboratoires rattachés à l'UFR (ICB, IMB, ICMUB et LE2I), l'UFR Sciences et Techniques et l'ESIREM soient structurés en 6 services opérationnels distincts et en un centre de services partagés commun. Il a été demandé aux responsables des 6 structures concernées de proposer pour le 10 décembre 2015 une nouvelle organisation de leurs services financiers et budgétaires et une nouvelle définition des missions de chacun qui

soient compatibles avec cette structuration en 6 SO et 1 CSP. Les 4 laboratoires, l'ESIREM et l'UFR Sciences et Techniques jugent à l'unanimité que la structure proposée n'est pas compatible avec leurs contraintes de fonctionnement et dénaturerait l'autonomie financière des laboratoires de recherche. Cette organisation proposée affecterait également les fonctions et les responsabilités des personnels concernés et induirait un déséquilibre entre les personnels de tutelle différente (uB, CNRS). M.BLAIS a envoyé au président de l'université un courrier cosigné de lui, du directeur de l'ESIREM et des 4 directeurs de laboratoires, demandant une nouvelle concertation pour éventuellement remettre en cause l'organisation projetée pour les 6 entités concernées. M.BLAIS ajoute que personne n'est contre le changement mais que celui-ci doit être conduit avec concertation et que nous avons toute l'année 2016 pour faire évoluer progressivement les structures.

1.7 : M.BLAIS informe le conseil que le calendrier de la campagne d'avancement de grade pour les enseignants-chercheurs vient d'être annoncé. Les dossiers de candidature devront être enregistrés du 19 janvier 2016 au 16 février 2016 dans l'application ministérielle ELECTRA.

1.8 : M.BLAIS aborde ensuite les récentes consignes qui ont été données par la direction générale des services dans le cadre de l'application du plan Vigipirate. Depuis début décembre les portes du rez-de-jardin et certaines portes du rez-de-chaussée du bâtiment Mirande sont fermées à l'accès par l'extérieur mais demeurent utilisables comme sorties de secours en cas d'évacuation du bâtiment. Par ailleurs, l'UFR a reçu ce matin un courrier de la directrice générale des services demandant de limiter la présence des personnels en dehors des périodes d'ouverture du bâtiment aux seuls personnels dont cette présence est dûment justifiée et rappelant la nécessité pour ces personnels d'avoir une autorisation préalable qu'ils devront montrer en cas de contrôle de la société de gardiennage. Pour l'UFR Sciences et Techniques cette autorisation sera donnée par les directeurs de laboratoire lorsque la présence sera justifiée pour des activités de recherche et par le directeur de l'UFR lorsque la présence sera justifiée pour des activités d'enseignement. M.BLAIS rappellera que les étudiants de licence et master n'ont pas à être dans le bâtiment en dehors des heures d'ouverture de celui-ci.

M.LEURENT demande si ces mesures sont appelées à durer ou si elles ne sont que provisoires. M.BLAIS lui répond que ces mesures sont prises dans le cadre du plan Vigipirate dont on suppose tous qu'il va durer un certain temps.

M.CLUZEL signale qu'il lui arrive de passer durant les périodes de fermeture du bâtiment, le week-end par exemple, et il souhaiterait savoir si on peut distinguer la notion de « présence dans les locaux » et celle de « passage ». Il pense qu'il faut préserver la souplesse. M.BLAIS comprend bien l'argument mais souligne qu'il faut un minimum de discipline et d'organisation, notamment pour aider les agents de la sécurité de gardiennage à assurer leurs missions dans cette période difficile.

M.LEURENT fait remarquer qu'avec le système de contrôle d'accès il doit être aisé de savoir qui est entré dans le bâtiment en dehors des périodes d'ouverture. M.BOILLAUD lui répond que la difficulté actuelle n'est pas à ce niveau mais à celui des agents de surveillance qui doivent pouvoir contrôler en temps réel les présences autorisées de celles qui ne le sont pas.

M.FINOT signale que cette mesure posera certainement difficulté pour les professeurs invités qui travaillent souvent en horaires décalés.

M.BLAIS demande ensuite aux membres du conseil s'ils souhaitent inscrire des points au titre des questions diverses. Aucune demande n'est formulée.

2 - Approbation du procès-verbal du conseil d'UFR du 30 septembre 2015:

Le procès-verbal de la réunion du 30 septembre 2015 du conseil de l'UFR Sciences et Techniques est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour : 30

Contre : 0

Abstentions : 0

3 - Election d'un membre du bureau:

M.BLAIS rappelle que suite au départ de Mme BOIS en octobre dernier le conseil doit réélire un membre du bureau n'appartenant pas aux collèges des enseignants-chercheurs ni à celui des étudiants.

Il appelle les candidatures en précisant que chacun des candidats déclarés devra se présenter en quelques mots.

Seule Mme Michaële HERBST se déclare candidate. Elle se présente.

M.BLAIS soumet ensuite la candidature de Mme HERBST au vote du conseil à bulletin secret.

Suite au dépouillement qui donne 29 voix pour Mme HERBST et 1 abstention, M.BLAIS annonce aux membres du conseil que Mme Michaële HERBST est élue membre du bureau.

4 - Projet de budget primitif 2016:

M.BLAIS introduit ce point de l'ordre du jour en projetant le document de notification de la dotation budgétaire pour l'exercice 2016.

La dotation de fonctionnement s'élève à 202 000 euros. Elle augmente de 12 000 euros par rapport à 2015 mais est en baisse de 4 000 euros par rapport à celle de 2014.

Le volume d'heures d'enseignement accordé pour les formations dont l'UFR a la charge s'élève à 34 780 heures. Il a été calculé sur la base des formations assurées en 2014-2015. M.BLAIS estime ce volume insuffisant au regard notamment de l'augmentation des effectifs en L1 et en L2 et de l'ouverture de masters 2ème année qui n'avaient pas ouvert l'an dernier (M2 PCMM et parcours vision en M2 EVA). Il estime le dépassement à environ 2 000-2 500 heures. M.BLAIS explique que l'UFR aura sur ces 34 780 heures d'enseignement 5 706 heures à financer sur ses ressources propres en provenance du SEFCA et de l'ITII pour un coût de 268 583 euros. Ce volume correspond aux formations accueillant des publics SEFCA et/ou ITII. Il a été calculé sur la base des formations et des effectifs de l'année 2014-2015 par application de la règle suivante :

- financement assuré à 100% par l'université et à 0% par l'UFR pour les formations accueillant moins de 30% de public en apprentissage ou en formation continue
- financement assuré à 50% par l'université et à 50% par l'UFR pour les formations accueillant entre 30% et 80% de public en apprentissage ou en formation continue
- financement assuré à 0% par l'université et à 100% par l'UFR pour les formations accueillant plus de 80% de public en apprentissage ou en formation continue

M.BLAIS précise que vis-à-vis des responsables des formations accueillant des publics SEFCA/ITII, l'UFR calculera la charge d'enseignement sur la base du prorata réel des effectifs.

M.BLAIS rappelle qu'il avait donné consigne aux directeurs de département et aux responsables de formation de faire appel en priorité pour les formations à la charge de l'UFR aux enseignants-chercheurs de l'UFR, en concertation bien évidemment avec les différents acteurs concernés, ceci afin de rester dans la limite habituelle du recours aux vacataires extérieurs. Cette limite est fixée dans la lettre de notification à 13% du total des heures d'enseignement pour un coût maximum de 246 497 euros. Cette consigne ne doit toutefois pas faire obstacle au recours d'intervenants extérieurs dans les formations professionnelles.

M.BLAIS réaffirme que l'UFR ne pourra pas respecter l'enveloppe horaire de 34 780 heures qui lui est attribuée pour l'année 2015-2016. Le dépassement estimé à 2 000-2 500 heures représente un coût d'environ 100 000 euros. L'UFR ne pourra pas prendre à sa charge sur son budget 2016 ce coût qui représente la moitié de sa dotation annuelle de fonctionnement. Elle ne pourra pas non plus régulariser ce dépassement par une réduction de sa dotation sur son budget 2017 comme cela est énoncé dans la lettre d'accompagnement de la notification budgétaire. M.BLAIS rappelle que c'est le sens du courrier qu'il a récemment adressé au

président de l'université pour l'alerter sur ce dépassement et sur l'impossibilité pour l'UFR d'en financer le coût.

M.BLAIS complète en disant que le souci budgétaire qu'on connaît cette année se rencontrera à nouveau en 2017 et les années suivantes. La tendance démographique va générer une augmentation des effectifs jusqu'en 2023 et les diminutions d'heures sur les formations ne suffiront pas à contenir l'effet budgétaire de cette augmentation d'effectifs.

M.CLUZEL évoque l'hypothèse que cette augmentation d'effectifs puisse être soutenue par des créations de postes d'enseignants-chercheurs ou de professeurs agrégés. M.BLAIS fait remarquer qu'une heure statutaire d'enseignant titulaire coûte plus cher qu'une heure complémentaire ou qu'une heure de vacataire. M/CLUZEL demande si ces questions sont abordées au niveau central de l'université. M.BLAIS lui répond par l'affirmative mais ajoute que selon lui la situation doit être abordée globalement pour qu'une solution soit apportée au niveau national.

M.SUGNY demande quelle est la situation pour les autres UFR. M.BLAIS lui répond que c'est l'UFR Sciences et Techniques qui connaît la plus forte hausse d'effectifs, l'UFR SVTE et l'UFR des Sciences de Santé ayant baissé.

M.BLAIS termine sa présentation en précisant que les heures de la 1^{ère} année de GEIPI ont bien été déduites de l'enveloppe de 34 780 heures allouée à l'UFR et que la dotation de 202 000 euros inclut une enveloppe de 10 000 euros fléchée pour l'IREM.

M.SUGNY revient sur la situation du manque de moyens d'enseignement et demande ce que peut faire l'université à son niveau. M.BLAIS lui répond que le devoir de chacun est d'alerter, comme lui l'a fait auprès de l'université, et qu'il revient à l'université d'alerter le ministère sur cette situation.

M.BLAIS passe ensuite la parole à M.BOILLAUD pour présenter le projet de budget de l'exercice 2016.

M.BOILLAUD projette le document qui a été envoyé aux membres du conseil. Il explique que ce projet de budget intègre dans sa présentation la nouvelle organisation de gestion des heures d'enseignement qui oblige à faire apparaître en produits et en charges sur une unité budgétaire des services centraux (UB77) le montant des heures d'enseignement autofinancées (5 706 HTD = 268 583€). Cette nouvelle présentation inclut également la mise en place à compter de cette année d'une unité budgétaire patrimoine (UB81) sur laquelle doivent être inscrites les dépenses de travaux immobiliers, de viabilisation ou de maintenance. Pour l'UFR Sciences et Techniques ces dépenses sont très réduites car l'essentiel est pris en charge par le pôle patrimoine. Apparaît également l'UB 13 (IUT) pour la part des crédits lui revenant sur la convention ITII.

Le tableau projeté détaille les produits et les charges par centre financier et par masse budgétaire.

La dotation de fonctionnement allouée par l'université est ventilée dans les trois premières colonnes de la partie gauche du document pour un total de 619 804 euros répartis entre les différentes structures intégrées au budget de l'UFR (dont, comme évoqué précédemment par M.BLAIS 202 000 pour l'UFR hors laboratoires, écoles doctorales et fédération de recherche). Le premier acompte versé par le SEFCA à hauteur de 50% des prévisions de recettes attendues est ventilé dans les colonnes suivantes pour un montant de 119 072 euros au titre du fonctionnement et des investissements et pour 76 270 euros au titre du financement des heures d'enseignement.

Les autres recettes inscrites dans les colonnes suivantes correspondent :

- à la prévision des recettes de taxe d'apprentissage estimée à 65 000 euros sur la base des recettes perçues sur 2015
- aux recettes en provenance de l'ANIFOP d'Auxerre pour les formations dispensées sur ce site, à hauteur de 332 793 euros ventilés entre le financement des heures d'enseignement pour 106 819 euros et les crédits de fonctionnement dont 91 915 euros pour l'IUT
- à des recettes de contrats de recherche et de financement de thèses pour le laboratoire LE2i à hauteur de 918 995 euros
- à des recettes pour le laboratoire IMB dont notamment 44 500 euros de financement PARI et 63 670 euros provenant d'une partie du legs BRUNELLA

La provision pour amortissement des biens acquis après le 1^{er} janvier 2011 s'élève à 205 528 euros dont 103 312 euros de reprise sur subventions.

Le tableau indique également le montant des prélèvements opérés par les services centraux sur les ressources propres prévues être perçues par l'UFR. M.BOILLAUD fait remarquer sur ce sujet que l'université n'a pas reconduit cette année le prélèvement de 15% qui avait été appliqué en 2015 sur les recettes de taxe d'apprentissage.

Le montant total du projet de budget s'élève à 2 507 829 euros en produits et en charges, la ventilation de celles-ci étant détaillée par masse budgétaire et par centre financier dans les colonnes de droite intitulées « ouvertures de crédits ».

M.BOILLAUD précise ensuite que ce projet de budget a été envoyé au pôle finances le 13 novembre dernier pour un vote du conseil d'administration de l'université le 16 décembre.

M.VOISIN demande comment sont comptabilisés les apprentis dans le montant de la dotation de fonctionnement allouée par l'université. Il se rappelle qu'il y a quelques années ceux-ci étaient comptabilisés pour moitié d'un étudiant en formation initiale. M.BLAIS répond qu'on n'a aucune information sur les modes de calcul de cette dotation et que chaque fois qu'il pose cette question on lui répond toujours que c'est « historique ».

M.GRISON confirme que le ministère calcule la dotation attribuée à l'université sur des critères qui prennent notamment les effectifs en compte, dont les apprentis valorisés à moitié des étudiants, mais qu'ensuite l'université redistribue les moyens aux composantes comme elle le veut. Il se demande par contre si le conseil d'administration de l'université a validé le fait que les formations bénéficiant d'un autofinancement ne reçoivent pas de dotation de fonctionnement.

M.BLAIS confirme que l'université est autonome. Elle reçoit certes des moyens du ministère mais, au titre de cette autonomie, elle demeure libre de sa politique.

M.VOISIN accepte ce principe mais considère que l'université ne devrait pas prélever autant sur les formations bénéficiant d'un financement extérieur et qu'elle devrait, au minimum, donner ses clés de répartition des moyens budgétaires. M.BLAIS confirme que lui aussi voudrait bien connaître ces clés de répartition.

M.HERRMANN demande comment seront gérés les amortissements l'an prochain. M.BOILLAUD lui répond que ceux-ci devraient être traités hors budget en central à compter de l'exercice 2017 suite à la mise en place de la GBCP.

Personne n'ayant d'autre question ou de remarque sur ce projet de budget initial, M.BLAIS le soumet au vote du conseil.

Le projet de budget primitif de l'UFR Sciences et Techniques pour l'exercice 2016 est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés :

Pour : 30

Contre : 0

Abstentions : 0

5 - Accréditation (contrat 2017-2021):

M.BLAIS explique que le conseil doit voter sur la liste des mentions des licences et des masters qui seront proposées dans la prochaine offre de formation pour le contrat 2017-2021.

Il y a très peu de changement pour ce qui concerne les licences générales. Les 5 licences générales sont maintenues :

- licence informatique
- licence mathématiques

- licence chimie
- licence physique (avec 1 parcours physique fondamentale et applications et 1 parcours physique-chimie)
- licence sciences pour l'ingénieur (avec 1 parcours électronique, 1 parcours électronique en anglais et 1 parcours mécanique)

M.BLAIS précise que le vote du conseil ne porte que sur le libellé des mentions et que le nom des parcours peut encore évoluer. Il indique également que ce n'est pas parce qu'un département portera un module qu'un enseignant d'un autre département ne pourra pas y participer.

M.IMHOFF et Mme COURVOISIER vont saisir dans l'application EVALENS l'organisation et les volumes horaires des modules d'enseignement de ces licences ce qui permettra d'en calculer le coût en terme de charge d'enseignement sur la base des effectifs de l'année universitaire 2014-2015. M.BLAIS rappelle aux membres du conseil que l'université a demandé dans sa fiche de cadrage relative à la démarche d'accréditation une diminution de 4% de la charge d'enseignement. Il estime que les maquettes proposées vont dans le sens d'une diminution mais il ignore si cette diminution atteindra l'objectif demandé.

M.BLAIS indique qu'il n'y aura pas de gros changement sur la structure des modules des licences générales. La rédaction de la partie pédagogique des maquettes se fera dans un second temps à partir du mois de mars.

M.BLAIS projette ensuite un document listant les 5 licences professionnelles proposées dans l'offre de formation du contrat 2017-2021. Ces licences professionnelles recouvrent les mêmes périmètres qu'actuellement :

- licence Industries pharmaceutiques, cosmétologiques et de santé : gestion, production et valorisation parcours Contrôle-Procédés-Qualité (correspond à l'actuelle LP Industries chimiques et pharmaceutiques)
- licence Métiers de l'informatique : administration et sécurité des systèmes parcours Gestionnaire de système informatique d'entreprise (sur Auxerre)
- licence Métiers de l'informatique : applications web parcours Systèmes Intra/Internet pour l'entreprise (sur Dijon)
- licence Métiers du BTP : "bâtiment et construction" ou "génie civil et construction" parcours Conduite de travaux pour le développement durable pour le bâtiment (sur Dijon mais aussi sur Auxerre)
- licence Qualité, hygiène, sécurité, santé, environnement (ex Management des activités support à la production) sur Auxerre

M.VOISIN précise que la licence Qualité, hygiène, sécurité, santé, environnement sera davantage ouverte sur le domaine agroalimentaire que ne l'est l'actuelle licence MASP.

M.BLAIS présente ensuite les 6 mentions de masters proposées dans l'offre de formation du contrat 2017-2021. Il rappelle que les noms des parcours au sein de ces mentions peuvent encore changer.

- master mention Informatique comptant 3 parcours distincts : Bases de données et intelligence artificielle - Image et Intelligence artificielle - Développement web et multimédia
- master mention Traitement du signal et des images comptant 3 parcours distincts : Image-Vision - Imagerie Médicale - Computer Vision
- master mention Electronique, énergie électrique, automatique comptant 3 parcours distincts : Electronique - Automatique industrielle - Master in Advanced Electronic Systems Engineering
- master mention Mathématiques et Applications comptant 3 parcours distincts : Mathématiques pour l'informatique graphique et la statistique - Perfectionnement en mathématiques générales - Mathématiques avancées/advanced mathematics
- master mention Chimie comptant 5 parcours distincts : Contrôle et analyse chimique - Contrôle et durabilité des matériaux - Chimie moléculaire et procédés propres -Matériaux plastiques et Ecoconception -Qualité, environnement et sécurité dans l'industrie et les services

- master mention Physique comptant 3 parcours distincts : Optique, Nanosciences et Lasers - Procédés, Contrôles, Matériaux Métalliques : Industrie nucléaire - Physics, Photonics, Nanotechnology

M.BLAIS indique que chaque département propose un master qui inclut un parcours en anglais, mais pas toujours en première année.

Il souligne que les responsables de mention ont travaillé avec sérieux et que le volume horaire global va dans le sens d'une diminution. Il ajoute que, comme pour la partie licence, M.FINOT et Mme COURVOISIER vont saisir dans l'application EVALENS l'organisation et les volumes horaires des modules d'enseignement de ces masters en vue du calcul du coût en terme de charge d'enseignement sur la base des effectifs de l'année universitaire 2014-2015.

M.BLAIS soumet la liste des mentions de licence et de master au vote du conseil en rappelant que ce vote ne porte que sur les libellés des mentions et non sur ceux des parcours.

La liste des mentions des licences générales, des licences professionnelles et des masters proposées dans l'offre de formation du contrat 2017-2021 est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés :

Pour : 30

Contre : 0

Abstentions : 0

6 - Accords avec la Chine:

6.1 : A la demande de M.BLAIS, M.GUERIN présente le projet d'échange avec l'université de Shanghai. Ce projet est issu des contacts pris entre des chercheurs physiciens de l'université de Bourgogne, dont lui-même, et des chercheurs physiciens de l'université de Shanghai. Ces enseignants de Shanghai sont très intéressés par la mise en place d'un master international en physique qui pourrait être proposé à leurs étudiants les plus brillants. Ces étudiants commenceraient leur master à Shanghai puis le termineraient sur Dijon. L'université de Shanghai a commencé à sélectionner quelques étudiants qui pourraient s'inscrire dans ce projet. L'université de Bourgogne validera également de son côté les candidatures proposées.

M.GUERIN précise que cette collaboration avec l'université de Shanghai prévoit aussi la venue d'étudiants chinois en mathématiques et que le département de mathématiques de l'UFR a approuvé ce protocole.

Le service des relations internationales de l'université de Bourgogne a trouvé trop succinctes les clauses du protocole d'accord et celui-ci est en cours de réécriture.

M.BLAIS signale que, ce protocole d'accord étant appelé à évoluer, le vote du conseil ne portera non pas sur le texte de ce protocole mais sur l'approbation de la démarche engagée. Il précise que cette démarche a déjà été approuvée par le bureau de l'UFR.

M.LEURENT demande comment seront sélectionnés les étudiants chinois et si une réciprocité est prévue pour permettre l'envoi d'étudiants français en Chine. M.GUERIN lui répond que la sélection se fera beaucoup sur le niveau en anglais des étudiants proposés. Il n'y a pas de cours en anglais à l'université de Shanghai et les étudiants chinois parlent peu anglais. Ceci fait d'ailleurs obstacle à l'envoi d'étudiants français à l'université de Shanghai. M.GUERIN ajoute que pour pallier progressivement à cette situation le partenaire chinois souhaiterait faire venir à l'université de Bourgogne des enseignants chinois qui enseigneraient en anglais en première et en deuxième années de licence.

M.BLAIS soumet au vote du conseil l'approbation de la démarche de partenariat entre l'UFR Sciences et Techniques et l'université de Shanghai.

La démarche de partenariat entre l'UFR Sciences et Techniques et l'université de Shanghai est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés :

Pour : 30

Contre : 0

Abstentions : 0

6.2 : M.BLAIS présente ensuite le projet d'accord avec l'université de Nanjing. Ce projet porte sur l'accueil d'étudiants de cette université dans les masters et la licence en vision informatique dispensés au Creusot. Le niveau requis en anglais est le B2. L'accord prévoit l'accueil de 5 étudiants chinois en licence et de 5 étudiants chinois en master. Ce projet est porté par des collègues de l'IUT du Creusot, l'UFR n'ayant aucun enseignant-chercheur ou personnels BIATSS affectés sur le site du Creusot. M.BLAIS précise que ce projet a été approuvé par le bureau de l'UFR.

M.LEURENT s'étonne que l'université de Bourgogne ne reçoive que 1 000 euros sur les 4 000 euros versés à l'université de Nanjing par les étudiants chinois s'inscrivant à la licence. Il souhaite savoir s'il existe déjà des accords avec cette université et ce qu'il est prévu en terme de réciprocité. M.GRISON souligne que l'objectif essentiel de cet accord est surtout de faire venir des étudiants chinois sur les masters du Creusot.

M.BLAIS soumet au vote du conseil l'approbation de la démarche de partenariat entre l'UFR Sciences et Techniques et l'université de Nanjing.

La démarche de partenariat entre l'UFR Sciences et Techniques et l'université de Nanjing est approuvée à la majorité des suffrages exprimés :

Pour : 29

Contre : 0

Abstentions : 1

7 - Rattachement d'enseignants chercheurs non affectés à l'UFR à un laboratoire de l'UFR au titre de leur recherche:

M. BOILLAUD rappelle que la liste de ces personnels des enseignants-chercheurs non affectés à l'UFR mais qui y sont rattachés au titre de leur activité de recherche est fixée au début de chaque année universitaire par le conseil de l'unité sur proposition de son directeur. La liste pour l'année universitaire 2015-2016 a été transmise aux membres du conseil.

M. JOURANI signale que M.ROUSSELLE est affecté à l'IUT de Dijon et non à l'ESPE comme mentionné sur cette liste. M.GRISON signale également une erreur en ce qui concerne Mme ROXIN qui est affectée à l'UFR Sciences et Techniques et non à l'IUT comme indiqué sur la liste. M.BOILLAUD procédera aux corrections nécessaires.

La liste proposée dans le cadre de ce texte réglementaire recueille l'agrément de l'ensemble des membres du conseil d'UFR après vérification des affectations de Mme ROXIN et de M.ROUSSELLE.

Pour : 30

Contre : Néant

Abstentions : Néant

8 - Questions administratives et financières:

Demande de subvention

- Versement par l'école doctorale Carnot-Pasteur d'une subvention de 1 200€ à la Société Chimique de France pour aide à son fonctionnement sur l'exercice 2015

M.BLAIS soumet cette demande au vote du conseil.

La demande de versement par l'école doctorale Carnot-Pasteur d'une subvention de 1 200€ à la Société Chimique de France pour aide à son fonctionnement sur l'exercice 2015 est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour : 30

Contre : 0

Abstentions : 0

9 – Questions diverses :

Aucune question diverse n'étant posée, M.BLAIS lève la séance à 16H35. Il informe les membres du conseil qu'il projette une réunion du conseil restreint sur la deuxième semaine de février pour l'examen des demandes de pluri-annualisation.